

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE
CATÉGORIE C DES MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ANNÉE 2017



Mars 2018

I - Présentation du concours

Le décret n°2010-984 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques.

Le décret n°79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixe quant à lui le statut particulier des agents de constatation des douanes.

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

Concours externe :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau V, conformément à l'article 10 - I du décret statutaire n°2010-984 du 26 août 2010 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 et à l'article 5-5 section 2 du décret n°79-88 du 25 janvier 1979.

La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui remplissent les conditions suivantes :

- justifier d'une année de services publics effectifs au 1er janvier 2017 ;
- être en activité à la date de clôture des inscriptions.

Conditions spécifiques pour la branche surveillance :

Les candidats de la branche surveillance doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physique particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours commun C, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Préadmissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat (durée : 1 heure 30 - coefficient 1 - note éliminatoire inférieure à 5/20).

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres (durée : 3 heures - coefficient 2 - note éliminatoire inférieure à 5/20).

- Admission : une épreuve orale obligatoire :

Durée : 20 minutes - coefficient 2 - Note éliminatoire inférieure à 5/20.

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours, d'une durée d'environ deux minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

- Admission : une épreuve d'exercices physiques obligatoire (branche surveillance)

Les candidats ayant opté pour la branche de la surveillance subissent une épreuve d'admission supplémentaire obligatoire (coefficient 1) d'exercices physiques qui comprend quatre exercices imposés :

- un test d'endurance musculaire des membres supérieurs (« test de pompes ») ;
- un test d'endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne (« test de gainage ») ;
- une course de sprint sur 60 mètres ;
- et une course d'endurance sur 2 000 mètres.

1.3 Composition du jury

Le jury national de ce concours, associé aux travaux de conception de sujets, correction de copies et audition des candidats, a été désigné par arrêté du 1^{er} septembre 2017. Ce jury national est constitué de 13 membres, originaires de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce jury a été présidé par Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques à la direction départementale des finances publiques de l'Aube.

L'épreuve orale d'admission a nécessité la constitution de 91 commissions réparties sur 13 centres d'examen, ainsi que la désignation de 25 examinateurs suppléants. Les examinateurs, titulaires et suppléants, ont été nommés par un arrêté du 26 décembre 2017.

1.4 Nombre de postes

Par avis publié au Journal officiel le 24 septembre 2017, le nombre de places offertes à ce concours a été fixé à 2 175, dont 1 927 pour le corps des agents administratifs des finances publiques (1 285 au titre du concours externe et 642 au titre du concours interne) et 248 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche de la surveillance (165 places au titre du concours externe et 83 places au titre du concours interne).

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits au titre du millésime 2017 figure dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Nombre d'inscrits millésime 2017	Nombre d'inscrits millésime 2016	Variation
Externe	Administrative	17 315	20 760	- 16,59 %
	Surveillance	10 807	13 177	- 17,99 %
	Total	28 122	33 937	- 17,13 %
Interne	Administrative	1 603	1 730	- 7,34 %
	Surveillance	976	1 148	- 14,98 %
	Total	2 579	2 878	- 10,39 %
Total général		30 701	36 815	- 16,61 %

Le nombre et le pourcentage de candidats présents aux différentes épreuves sont présentés dans le tableau suivant :

Concours	Filière	Épreuve	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Pourcentage de candidats présents/candidats convoqués
Externe	Administrative	Questionnaire à choix multiple	17 313	7 923	45,76 %
		Cas pratique	5 713	5 669	99,23 %
		Entretien	4 304	3 954	91,87 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	10 807	5 289	48,94 %
		Cas pratique	2 315	2 291	98,96 %
		Entretien	653	576	88,21 %
Interne	Administrative	Questionnaire à choix multiple	1 602	697	43,51 %
		Cas pratique	587	581	98,98 %
		Entretien	400	360	90,00 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	976	449	46,05 %
		Cas pratique	233	232	99,57 %
		Entretien	118	110	93,22 %

2.2 Les candidats

L'étude de la répartition géographique des candidats fait apparaître que tous les départements ont enregistré des inscriptions.

123 ressortissants européens (originaires d'une quinzaine de pays différents) se sont inscrits à l'un des quatre concours.

683 candidats en situation de handicap se sont inscrits à l'un des quatre concours.

2.3 Les lauréats

Les résultats globaux et le profil sociologique des lauréats sur liste principale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Moyenne générale du concours	Dispersion des moyennes générales	Pourcentage de femmes parmi les candidats admis	Pourcentage d'hommes parmi les candidats admis	Moyenne d'âge des admis	Lauréat le plus jeune	Lauréat le plus âgé
Externe	Administrative	10,98/20	5,33/20 à 17,97/20	59,11 %	40,89 %	32 ans	18 ans	58 ans
	Surveillance	11,81/20	6,84/20 à 16,92/20	27,30 %	72,70 %	28 ans	18 ans	51 ans
Interne	Administrative	10,58/20	5,81/20 à 16,60/20	69,09 %	30,90 %	37 ans	23 ans	58 ans
	Surveillance	11,32/20	6,79/20 à 15,49/20	25,37 %	74,63 %	34 ans	20 ans	52 ans

III – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se sont déroulées le 3 octobre 2017.

Lors de la réunion de jury du 26 octobre 2017, 8 028 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours externes (5 713 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 2 315 au titre du corps des agents de constatation des douanes) et 820 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours internes (587 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 233 au titre du corps des agents de constatation des douanes).

Lors de la réunion de jury du 20 novembre 2017, 5 475 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours externes (4 304 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 653 au titre du corps des agents de constatation des douanes) et 518 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours internes (400 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 118 au titre du corps des agents de constatation des douanes).

3.2 Résultats

Les résultats obtenus à l'épreuve de pré-admissibilité sont les suivants :

Épreuve de préadmissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	9,38	8,52	9,21	9,02
Note la plus élevée	19,22	18,37	18,00	17,15
Note la plus faible	0,00	0,00	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	236 2,98 %	64 1,21%	18 2,58 %	9 2 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 321 16,67 %	592 11,19 %	94 13,49 %	50 11,14 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	1 557 19,65 %	656 12,40 %	112 16,07 %	59 13,14 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 723 21,75 %	995 18,82 %	158 22,67 %	107 23,83 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	3 280 41,40 %	1 651 31,22 %	270 38,74 %	166 36,97 %
Notes < 10	4 643 58,60 %	3 638 68,78 %	427 61,26 %	283 63,03 %
dont Notes éliminatoires < 5	534 6,74 %	624 11,80 %	38 5,45 %	32 7,13 %

Les résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité sont les suivants :

Épreuve d'admissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	9,62	9,32	8,56	9,09
Note la plus élevée	18,75	18,25	16,50	18,25
Note la plus faible	0,00	0,00	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	360 6,35 %	103 4,50 %	19 3,27 %	11 4,74%
12 ≤ notes < 15 (2)	970 17,11 %	378 16,50 %	56 9,64 %	35 15,09%
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 330 23,46 %	481 21,00 %	75 12,91 %	46 19,83%
10 ≤ notes < 12 (4)	1 287 22,70 %	537 23,43 %	122 21 %	45 19,40 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 617 46,16 %	1 018 44,43 %	197 33,91 %	91 39,22 %
Notes < 10	3 052 53,84 %	1 273 55,57 %	384 66,09 %	141 60,78%
dont Notes éliminatoires < 5	294 5,19 %	152 6,63 %	41 7,06 %	17 7,33 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

➤ *Épreuve de pré-admissibilité*

Les résultats constatés apparaissent contrastés entre les différentes catégories de questions.

Ainsi, le niveau d'ensemble des candidats en matière **d'orthographe, vocabulaire et grammaire** est meilleur par rapport au millésime précédent. Ce domaine a été particulièrement réussi.

Concernant les **connaissances générales des candidats**, comme l'année dernière, il s'agit assurément de la partie du QCM la moins réussie de la part des candidats.

Les résultats démontrent un faible niveau de connaissances sur la littérature, les sciences, les organisations internationales et les règles d'élection au suffrage universel direct.

Pour ce qui est des questions de **calcul**, le niveau est en légère baisse par rapport à 2016. Les résultats des bonnes réponses par question sont très disparates.

Enfin, le questionnaire de **raisonnement** est sans conteste la partie du QCM la mieux réussie par les candidats.

Ces résultats démontrent un bon niveau de préparation et laissent supposer que la majorité des candidats a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.

➤ *Épreuve d'admissibilité*

Les correcteurs soulignent dans leur ensemble un niveau hétérogène, jugé globalement moyen, voire faible par certains. À l'inverse de très bonnes copies, voire excellentes ont été produites dès lors que le sujet était compris. Une mauvaise lecture des énoncés et du fonds documentaire associée à un problème de gestion du temps explique une restitution souvent incomplète des réponses, voire des copies inachevées pour les candidats les moins bien préparés à cet exercice.

S'agissant de la partie « Questions », les correcteurs ont jugé que cette partie a été globalement bien traitée, les éléments de réponses étant présents dans le fonds documentaire. Les questions 1 et 2 ont été les moins bien réussies : à titre d'exemple, des candidats qui n'ont pas su faire la distinction entre salarié et auto-entrepreneur alors que ces éléments étaient fournis dans les documents 3 et 4.

S'agissant de la partie « Applications », les candidats ont globalement réalisé des histogrammes mais la lisibilité de ceux-ci était peu précise : échelles mal choisies et pourcentages non reportés. Concernant la question 3, une majorité de candidats a répondu correctement aux points 3.1 et 3.2. En revanche, les points 3.3 et 3.4 ont posé des difficultés en terme de calcul d'un taux de progression ou de diminution.

S'agissant de la partie « Rédaction » les bons candidats se sont démarqués par une composition structurée avec une introduction annonçant un plan. Les moins bonnes copies n'ont traité que la partie relative aux avantages et inconvénients. Pour certains candidats, la rédaction n'est pas structurée en dépit du plan annoncé. L'analyse et la réflexion font défaut.

Sur la forme, la qualité des copies est hétérogène : copies « brouillon », raturées et parfois inachevées, présentant encore trop de fautes d'orthographe et de syntaxe et, à l'inverse, copies soignées et bien présentées.

IV – L'épreuve d'exercices physiques et l'épreuve orale d'admission

4.1 Données chiffrées de l'épreuve d'exercices physiques (branche surveillance)

Les candidats de la branche surveillance ont passé une épreuve d'admission supplémentaire, sous forme d'exercices physiques (cf. I 1-2), dont la synthèse des résultats est présentée ci-après :

Épreuve d'exercices physiques	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	13,21	13,00
Note la plus élevée	20,00	20,00
Note la plus faible	2,33	5,66
Notes ≥ 15 (1)	207 36,06 %	39 35,45 %
12 ≤ notes < 15 (2)	184 32,06 %	28 25,45 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	391 68,12 %	67 60,90 %
10 ≤ notes < 12 (4)	95 16,55 %	23 20,90 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	486 84,67 %	90 81,82 %
Notes < 10	88 15,33 %	20 18,18 %
dont Notes éliminatoires < 5	5 0,87 %	0 0 %

Cette épreuve d'exercices physiques s'est déroulée du 11 au 15 décembre 2017.

4.2 La formation des membres du jury oral

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation d'une journée, coanimée par la présidente du jury et le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact entre les deux membres du binôme, de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.3 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers, s'est déroulée du 8 au 12 janvier 2018.

Les auditions ont été organisées sur 13 centres d'examen répartis en France et en outre-mer.

Cette épreuve a nécessité la constitution de 91 commissions, dont une dédiée exclusivement à l'audition, via un dispositif de visioconférence, de candidats domiciliés en Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française.

4.4 Données chiffrées de l'épreuve orale

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

Épreuve orale d'admission	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	10,98	10,08	10,58	10,20
Note la plus élevée	19,50	19,50	19	19,00
Note la plus faible	1,00	1,00	2,00	2,00
Notes ≥ 15 (1)	730 18,46 %	128 23,19 %	74 20,55 %	23 21,70 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 034 26,15 %	110 19,93 %	95 26,40 %	22 20,75 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 764 44,61 %	238 43,12 %	169 46,45 %	45 42,45 %
10 ≤ notes < 12 (4)	700 17,71 %	56 10,14 %	60 16,66 %	14 13,21 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 464 62,32 %	294 53,26 %	229 63,61 %	59 55,66 %
Notes < 10 dont	1 490 37,68 %	258 46,74 %	131 36,39 %	47 44,34 %
Notes éliminatoires < 5	348 8,80 %	135 24,46 %	27 7,50 %	21 19,81 %
Nombre admis sur liste principale	1 712	165	215	67
Nombre admis sur liste complémentaire	1 002	132		

4.5 Appréciation du jury

D'une manière générale, le jury tient à souligner le bon niveau d'ensemble des prestations à l'oral des candidats, même si celui-ci reste hétérogène. L'expression orale est jugée globalement correcte. Le jury a apprécié la sincérité et la personnalisation des réponses formulées par certains d'entre eux. D'autres, au contraire, se sont limités à des réponses stéréotypées, correspondant aux attentes supposées des examinateurs.

S'agissant de la présentation, trop de candidats ont donné le sentiment de ne pas maîtriser l'exposé, en deux minutes, de leur parcours et de leurs motivations. L'exposé est souvent trop court relevant parfois de l'improvisation. Il s'avère que les candidats ne sont pas en mesure d'avoir une idée concrète des métiers qu'ils souhaitent exercer.

À l'inverse de très bons candidats ont préparé leur entretien en présentant leurs parcours scolaire et/ou professionnel, ont fait preuve de motivation et de conviction et se sont renseignés sur l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

La connaissance de l'environnement des ministères économiques et financiers est perfectible pour certains candidats qui ne connaissent pas les missions, les structures et les grandes réformes en cours des principales directions de ces ministères. Ainsi, si les missions fiscales sont assez largement connues, celles de la sphère de la gestion publique de la DGFIP sont souvent totalement ignorées. Les bons candidats ont quant à eux démontré une bonne hauteur de vue, une curiosité et un intérêt sur les enjeux et problématiques actuelles.

S'agissant des mises en situation, certaines réponses manquent de souplesse et de pondération, voire sont en totale inadéquation avec les obligations déontologiques exigées des fonctionnaires de la DGFIP et de la DGDDI. Les bons candidats sont réactifs, font preuve de bon sens, formulent des propositions en faisant parfois appel à des situations qu'ils ont eu à connaître dans d'autres contextes ; ils connaissent les règles déontologiques et adhèrent à celles-ci.

En conclusion, et d'une manière générale, la réussite au concours commun C nécessite de s'être entraîné, sans bachotage excessif, à l'épreuve de QCM, de savoir gérer son temps (tant pour l'épreuve de pré-admissibilité que d'admissibilité), de savoir synthétiser des éléments d'un dossier en répondant aux questions posées de manière structurée et hiérarchisée et en veillant à son expression. Au cours de l'épreuve orale, le jury cherchera à tester le bon sens du candidat à travers diverses mises en situation, qui ne nécessitent pas de connaissances techniques ou approfondies du contexte professionnel mais une capacité d'analyse des situations et du pragmatisme.

Avant de s'engager dans la préparation à ce concours, qui n'est pas un choix anodin, il est impératif de prendre du recul vis-à-vis de son parcours antérieur (quel que soit ce parcours) et de s'interroger sur ses motivations à intégrer une administration comme la direction générale des finances publiques ou la direction générale des douanes et droits indirects, ce que doit refléter le bref exposé du parcours du candidat lors de l'épreuve orale. Une curiosité vis-à-vis des métiers exercés par les agents de la DGFIP et de la DGDDI est indispensable. De même il est nécessaire d'adhérer aux règles déontologiques et aux valeurs de la fonction publique, qui feront l'objet de mises en situation lors de l'épreuve orale.

La Présidente du jury

Signé

Dominique GONTARD